

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20221129-2022\_69-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 29 novembre 2022</b>
<b>Délibération n° : 2022_69</b>
<b>Date de convocation : 22 novembre 2022</b>

## Objet : **Demande de financement d'investissements exceptionnels 2022** **Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso Subvention DREAL 2022**

Par la suite d'une convocation en date du 22 novembre 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 29 novembre 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Lucie FEUTRIER

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, excusé, pouvoir à Charles LACROIX (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, excusé, pouvoir à Marie-Hélène FAROUZE (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Christian BLANC (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- Le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- La convention signée en date du 7 juillet 2019 qui conforte le Parc naturel régional du Queyras en gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso et qui précise les missions du Parc du Queyras pour élaborer un plan de gestion et mettre en œuvre les opérations dudit plan de gestion.
- La notification de la DREAL sur les possibilités d'investissements exceptionnels 2022 destinées à la gestion de la réserve naturelle de Ristolas Mont Viso pour un montant de 25 221 euros.

**Considérant** :

- Que les financements pouvant être obtenus pour des actions d'investissement sont opportuns et permettront de réaliser des opérations prévues par le plan de gestion II et de doter la réserve naturelle de matériel nécessaire aux missions confiées par l'Etat au Parc du Queyras ;

**Le Comité syndical, réuni le 29 novembre 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de suffrages : 37  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres représentés : 07

**Nombre de suffrages exprimés : 31**  
Votes Contre : 00  
Pour : 31  
Abstentions : 00

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 30/11/2022  
Reçu en préfecture le 30/11/2022  
Affiché le  
ID : 005-250500600-20221129-2022\_69-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 novembre 2022
Délibération n° : 2022_69
Date de convocation : 22 novembre 2022

### Objet : Demande de financement d'investissements exceptionnels 2022 Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso Subvention DREAL 2022

D'approuver ou d'engager la demande de subvention d'investissements exceptionnels 2022 auprès de la DREAL PACA ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant pour la réalisation des opérations permises par la subvention d'investissement exceptionnel 2020 attribué par la DREAL PACA :

Justification	Objectif et Opérations du plan de gestion II	Besoin	Estimation du coût
Suivi de la fréquentation	SE01-Etudier et suivre la fréquentation	Nouvel écocompteur et maintenance 4 écocompteurs	4 458
Suivi facteurs abiotiques	TU07-Gérer les données et assurer la maintenance de la station météorologique au refuge du Viso	Maintenance station météo : pluviomètre	3 523
Inventaire et suivi des micromammifères	SE13-Inventorier les micromammifères	Pièges à micromammifères	240
Portage de matériel en montagne	SE27-Déterminer et mettre en œuvre le suivi de la qualité des eaux et des invertébrés aquatiques- Suivi Lacs sentinelles au Lac Lestio	Système de portage à roulette Carrix	1 000
Equipement et poste de travail des nouveaux agents : conservateur et agent EEDD-Rangement matériel	Objectif IV - Informer, communiquer, partager	Mobilier et bureautique : armoire, bureau, téléphone	3 000
Conservation d'un élément patrimonial et historique majeur et porte d'entrée dans la réserve naturelle	TU06-Collaborer à la gestion du tunnel de la Traversette	Porte en fer de l'entrée française du tunnel de la Traversette. Fabrication et héliportage	13 000
			25 221

D'autoriser le Président et la Direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

